

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°21

ARRÊTÉ N° 23/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 1890/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Phalsbourg.

Du 4 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale ».*

ARRÊTÉ N° 23/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 1890/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Phalsbourg.

Du 4 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 0 7 8 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté n° 1890/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 (BOC N° 24 du 1er juin 2012, texte 8 ; BOEM 686.4).

Référence de publication : BOC N°8 du 15 février 2013, texte 21.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 1890/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Phalsbourg,

Arrête :

L'arrêté n° 1890/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Phalsbourg comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE PHALSBURG.
16e bataillon de chasseurs.
1er régiment d'hélicoptères de combat.
15e base de soutien du matériel.
1er régiment d'infanterie.
UG interarmées.